

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 20 MAI 2025

DÉLIBÉRATION N° B_2025_49

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CLUB D'ASTRONOMIE DE HAUTE-CORREZE POUR LA 1^{ERE} EDITION DE L'ASTROFETE DU PLATEAU DE MILLEVACHES

Date de la convocation
13/05/25

Le 20 mai 2025 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		MH MICHON	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	X				
PETIT Christophe		J CORNELISSEN	X		
23 DEFEMME Catherine			X		
MARTIN Valéry			X		
87 LARDY Brigitte					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
VMM SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine	X				
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard		C HORNEBECK	X		
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick		G SALVIAT	X		
SALVIAT Gérard	X				
87 LAHAYE Françoise	X				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
TOTAL EPCI et communes	7	2		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER

CODE PROJET : 8200 Partenariat-Coopération

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition

Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 6 : Devenir un territoire à énergie positive

**Mesure 29 : Améliorer le geste lié à l'usage de l'énergie et à la performance
énergétique**

Axe 3 : Millevaches, territoire participatif et ouvert vers l'extérieur

Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure 35 : Partager l'accès à la culture et faciliter la création

Mesure 37 : Favoriser le lien social par des coopérations locales

Mesure 38 : Développer les coopérations.

Hors Contrat de Parc 2023 – 2026

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant les objectifs de la Charte 2018-2033 et notamment l'axe 3 Millevaches, territoire participatif et ouvert vers l'extérieur – en particulier la mesure 35, ainsi que l'action du PNR sur le volet culturel de la RICE que cet événement vient renforcer,

Contexte :

Devant le succès des 20 ans du Parc l'été 2024 dont le thème était « La Nuit se dévoile » et le terreau favorable que constitue le territoire du Parc labellisé RICE, François Bouchet et Daniel Kunth, conseillers scientifiques de cet événement auprès du PNR et astrophysiciens, proposent de pérenniser un événement annuel d'Astrophysique sur le territoire de Millevaches. Ces derniers se sont rapprochés du Club d'Astronomie de Haute-Corrèze - association de loi 1901 spécialisée dans le domaine de l'astronomie, créée en février 2024 à Meymac, comptant près de 50 membres - prestataire des 20 ans de la Fête du Parc, et de la mairie de Meymac, partenaire technique et financier des 20 ans, pour proposer la 1^{ère} édition de l'Astrofête du Plateau de Millevaches.

Cet événement aura lieu les vendredi 25 et samedi 26 juillet 2025, sur le thème des exoplanètes, sur Meymac.

L'Astrofête débutera vendredi en fin d'après-midi au Mont Bessou avec une conférence et une soirée d'observation du ciel étoilé. Elle se poursuivra le samedi matin et après-midi, au cinéma par des conférences en astrophysique proposées par des chercheurs scientifiques de l'IAP, un espace d'expositions, stands, démonstrations de matériels et animations entre le gymnase au-dessus du cinéma et le parking attenant, à Meymac. D'autres animations seront prévues dans la ville. Elle se terminera le samedi soir sur le Mont Bessou par un concert et une soirée d'observation du ciel étoilé.

Le Club d'Astronomie de Haute-Corrèze CAH-C, maître d'ouvrage de cette édition, apporte des moyens humains et financiers pour organiser l'événement, assurer le suivi du programme, gérer le public et les animations qui lui incombent (accueil, soirées d'observation, buvette, animation autour

d'un planétarium, etc...). Le CAH-C sera aussi en charge de la réalisation des documents de communication relatifs à l'événement à savoir la conception, l'impression et la diffusion des programmes, affiches, flyers... promouvant l'événement.

La Commune de Meymac soutient également l'évènement (aide financière et logistique).

Description du projet :

Cet événement proposant de pérenniser un projet culturel multi-partenarial en lien avec le label RICE du PNR, le Club d'Astronomie de Haute-Corrèze CAH-C a sollicité le SMAG PNRML pour soutenir financièrement cette première édition. L'association a estimé le cout prévisionnel total de l'opération à 13 000 €.

La participation du SMAG PNRML porterait sur une aide exceptionnelle d'un montant de 3 000 euros pour l'organisation de l'événement, au bénéfice du Club d'Astronomie de Haute-Corrèze, pour notamment couvrir les frais liés à la communication (réalisation/impression flyers, programme et affiche, voire tirage photos).

Dépenses prévisionnelles	€ TTC	Recettes prévisionnelles	€ TTC
Subvention exceptionnelle	3 000€	Autofinancement PNR de Millevaches en Limousin	3 000 €
TOTAL	3 000 €	TOTAL	3 000 €

Le SMAG PNRML sera aussi présent à cet événement, dans la journée du samedi 26 juillet, via la tenue d'un stand Parc promouvant notamment la RICE (avec notamment une exposition de l'AFA, kakémonos...), en parallèle de l'organisation d'un concours de dessin à destination des enfants. Ce sera aussi l'occasion pour le Parc d'animer une nouvelle fois une enquête cosmique « Grabuge dans les étoiles » pour les familles, nouvel outil proposé dans le cadre du partenariat avec l'IPAMAC, de 15h30 à 17h30, à l'étang de la Garenne.

Comme tout événement culturel sur le territoire, un relai de communication de l'Astrofête sera aussi proposé sur les canaux de diffusion du Parc (site internet, réseaux sociaux...).

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider le principe d'une subvention de 3 000€ attribuée au Club d'Astronomie de Haute-Corrèze pour la tenue de la 1^{ère} édition de l'Astrofête du Plateau de Millevaches ;
- d'approuver le plan de financement du projet ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider le principe d'une subvention de 3 000€ attribuée au Club d'Astronomie de Haute-Corrèze pour la tenue de la 1^{ère} édition de l'Astrofête du Plateau de Millevaches ;
- d'approuver le plan de financement du projet ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	2	3	6		
Départemental = 6	2	1	2	4		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
TOTAL = 24		10	14			

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 27/05/25
Et qu'elle a été affichée le 27/05/25

